



## Procédure de demande de prise en charge pour des soins dentaires sous anesthésie générale

### 1. Envoi de la demande de prise en charge des soins dentaire sous anesthésie générale

Les demandes (un patient par mail) doivent être envoyées par courriel à l'adresse suivante : [cmdo.ag@chuv.ch](mailto:cmdo.ag@chuv.ch) Elles peuvent être émises par :

- Un pédiatre
- Un médecin dentiste
- Un médecin généraliste
- L'institution dans laquelle le patient réside
- Le patient ou son représentant légal

### 2. Contenu de la demande

La demande doit contenir les informations suivantes :

#### a) Informations générales du patient

- Nom et prénom
- Date de naissance
- Adresse

#### b) Justification médicale de la demande

Si la demande est nouvelle (par exemple émanant d'un médecin dentiste externe au CHUV), il est nécessaire d'inclure :

- Historique dentaire complet du patient
- Radiographies, OPG récentes
- Raisons justifiant la nécessité d'une anesthésie générale
- Tentatives précédentes de traitement, incluant :
  - Échec de soins au fauteuil
  - Essais de protoxyde d'azote et leurs résultats

#### c) Demandes spécifiques associées

Si des examens médicaux doivent être réalisés durant l'anesthésie générale (ex. prise de sang, vaccin), joindre :

- Prise de sang : une ordonnance détaillée précisant les laboratoires (examens) demandés



## Procédure de demande de prise en charge pour des soins dentaires sous anesthésie générale

- Vaccin : une ordonnance pour le geste, le produit doit être apporté lors du rendez-vous de l'anesthésie générale, le CHUV ne le fournit pas.

### 3. Fiche administrative et médicale obligatoire

La demande doit être accompagnée d'une fiche administrative et médicale, **qui doit être jointe en PDF** au courriel.

Cette fiche doit contenir :

Informations administratives :

- Assurance de base actuelle
- Bénéfice d'une aide sociale (prestations complémentaires ou autres aides financières) Représentant légal et statut juridique du patient (curatelle, tutelle, etc.)
- Institution de résidence et coordonnées d'un référent médical ou administratif (si applicable)

Informations médicales :

- Pathologies connues
- Allergies
- Traitements médicamenteux en cours

### 4. Cas spécifiques des soins combinés sous anesthésie générale

**Le secrétariat de médecine dentaire du CHUV n'est pas habilité à organiser des anesthésies générales combinées, à l'exception des demandes de prises de sang.**

Cependant, si le patient est atteint d'un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ou d'une déficience intellectuelle, et si son représentant légal (parents, curateur, ou autre représentant légal) donne son accord, il est possible de faire appel au DAC-TSA, un dispositif CHUV habilité à organiser ces soins combinés.

Le DAC-TSA prend en charge :

- La programmation des rendez-vous
- L'organisation des examens préalables à l'anesthésie générale
- La coordination des soins en lien avec les différents professionnels de santé



## Procédure de demande de prise en charge pour des soins dentaires sous anesthésie générale

Il revient donc au médecin demandeur, au représentant légal ou à la personne effectuant la demande de soins, avec l'accord du représentant légal, de contacter le DAC-TSA afin d'organiser la prise en charge adaptée pour le patient.

### 5. Traitement de la demande après réception

Une fois que la demande de prise en charge a été reçue en bonne et due forme, elle sera traitée comme suit :

#### 1. Vérification du dossier du patient

- Est-il déjà connu du service de médecine dentaire ?
- Si oui, a-t-il été vu récemment ?

2. Évaluation de la demande à savoir si le patient est connu du service dentaire et a été vu récemment, le médecin dentiste décidera :

- Soit de le revoir pour évaluation au fauteuil si cela est possible
- Soit d'aller directement en anesthésie générale

Si le patient n'est pas connu ou n'a pas été vu récemment, une évaluation sera effectuée avant de programmer l'anesthésie générale (même si le patient ne coopère pas)

#### 3. Cas d'un patient pouvant bénéficier du DAC-TSA

Si le patient remplit les critères pour être pris en charge par le DAC-TSA et que les parents ou le représentant légal donnent leur accord, le médecin demandeur, l'institution ou la personne effectuant la demande de soins doit contacter directement le DAC-TSA.

Le DAC-TSA organisera alors la programmation des rendez-vous et la mise en place des examens préalables.

Une fois toutes les informations réunies, c'est le DAC-TSA qui nous contactera pour finaliser l'organisation de l'anesthésie générale.



## Procédure de demande de prise en charge pour des soins dentaires sous anesthésie générale

### 6. Gestion administrative et prise en charge

Le secrétariat médical s'occupe des demandes de prise en charge auprès des assurances, des aides sociales ou des représentants légaux en fonction des droits acquis du patient.

Une fois les accords obtenus, le secrétariat médical contacte la personne de référence (institution, parents ou patient) afin de planifier la date de l'anesthésie générale.

L'anesthésie générale est fixée en fonction de la date de la demande de prise en charge, hors urgence.

Si la situation du patient se péjore, par exemple en cas de signes de douleur ou d'infection, autres signes, le patient, les parents ou l'institution doivent nous contacter rapidement par courriel ou téléphone (021.314.28.12) afin que nous puissions évaluer et prioriser la prise en charge.